



Participation, contrôle ou influence de l'étranger (PCIE)

Qu'est-ce que la PCIE?

La participation, contrôle ou influence de l'étranger (PCIE) est une évaluation du degré de contrôle ou d'influence que les intérêts étrangers peuvent exercer sur les organisations privées canadiennes.

Pourquoi une PCIE est-elle nécessaire?

Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) effectue des évaluations de la PCIE afin d'assurer la protection des renseignements de nature délicate contre tout accès non autorisé pouvant mettre en péril la sécurité nationale.

Les obligations et les engagements du Canada à réaliser les évaluations de la PCIE sont énoncés dans la *Directive en matière de sécurité des TI sur le contrôle du matériel COMSEC au sein des entreprises du secteur privé canadien* (ITSD-6A), la *Directive de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN)* et divers instruments internationaux bilatéraux de sécurité industrielle entre le Canada et ses partenaires étrangers.

Quand faut-il effectuer une évaluation de la PCIE?

Une évaluation de la PCIE est nécessaire lorsque le travail sous contrat nécessite l'accès à : des renseignements classifiés, des biens ou des emplacements de l'OTAN ou d'entités étrangères; ou des renseignements et des biens COMSEC (sécurité des communications). Une évaluation de la PCIE peut également s'imposer comme précaution supplémentaire, à la demande du ministère client.

La décision relative à la PCIE dépend du contrat et demeure valide pour la durée du contrat, dans la mesure où le degré de contrôle ou d'influence potentiels de l'étranger exercés sur l'organisation privée demeure inchangé. Des réévaluations seront effectuées lorsqu'une nouvelle exigence de la PCIE est établie.

Quelles sont les étapes?

- SPAC passe en revue la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité (LVERS) afin de déterminer si une évaluation de la PCIE s'impose.
- SPAC envoie au fournisseur désigné les lignes directrices et le questionnaire relatifs à la PCIE.
- Le fournisseur fournit des renseignements détaillés pour le bureau de la PCIE.
- SPAC consulte ses partenaires de sécurité, détermine le niveau de risque de la PCIE et si des mesures d'atténuation s'imposent.
- Une fois le processus d'évaluation terminé, le bureau d'évaluation de la PCIE informe le fournisseur, le client et l'autorité contractante de la décision.
- Le fournisseur doit signaler à SPAC toute modification pouvant avoir une incidence sur l'état de la PCIE.

Combien de temps prend le processus?

Le processus peut prendre de **deux à six mois ou plus**, selon le niveau d'engagement de l'entité étrangère au sein de l'organisation privée et la complexité de la structure organisationnelle ou de participation de l'organisation. Le délai de réponse de l'organisation pour fournir les renseignements requis est le facteur déterminant des échéanciers associés au processus.

Pour nous joindre

Si vous avez des questions ou des préoccupations ou si vous voulez en savoir plus, communiquez avec nous à l'adresse suivante :

SSIEVALUATIONPCIE-.ISSPCIEEVALUATION@tpsgc-pwgsc.gc.ca